

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 27 septembre 2016

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Modification du siège de la Métropole du Grand Paris

Marchés Publics

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'extension et de maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire de La Garenne-Colombes

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location de matériels et de prestations d'assistance scénique

1.4 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location, la gestion et l'animation d'une patinoire mobile pour la commune de La Garenne-Colombes

Finances

1.5 - Rapport commun :

- dissolution du budget annexe assainissement et reprise des résultats de clôture par le budget principal
- constitution d'une provision pour risque dans le cadre du litige BEA Jerphanion
- acquisition de parts sociales de la Société Locale d'Épargne (SLE) affiliée à une Caisse d'Épargne
- budget supplémentaire Ville

1.6 - Contrat de développement Département des Hauts-de-Seine/Ville de La Garenne-Colombes

II - Pôle Services à la Population

Service État-civil, Affaires générales

2.1 - Recensement rénové de la population - Année 2017 - Recrutement et rémunération des agents recenseurs

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Tarification de la patinoire temporaire

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 10 (1 appartement) et 21 (1 cave) dépendant de la copropriété du 35, rue de l'Aigle, des lots 19 (1 appartement) et 39 (1 cave) dépendant de la copropriété du 1/11, rue Yves-Le Caignard et des lots 14 (1 appartement) et 20 (1 cave) dépendant de la copropriété du 5bis, rue du Transvaal

4.2 - Taxe d'aménagement - Majoration du taux

V - Divers

5.1 - SYELOM : rapport d'observations définitives rendues par la Chambre régionale des comptes - Débat

5.2 - Décisions

5.3 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture des délégations de vote : M^{me} Raimbault à M. Perrée ; M. de Boutray à M. Hervo ; M^{me} Fommarty va arriver, elle est au conseil d'école et donne délégation à M^{me} Caullery en attendant ; M. Pinta nous prie de l'excuser, il est en réunion avec les médecins de La Garenne-Colombes et donne délégation à M. Butet ; M^{me} Legendre à M^{me} de Bellabre ; M. Citerne à M. Dransart ; M^{me} Michelet à M^{me} Juvin-Marleix ; M^{me} Gamblin à M. Zacaropoulos ; M^{me} Bordet à M. Robail ; M. Autain à M^{me} Routier ; M. Martin-Chauffier est sur le point d'arriver mais donne délégation à M. Dagrass en attendant ; M^{me} Courty à M. Duclos ; M^{me} Naturel est excusée.

Voilà pour les délégations de vote.

Avant de débiter, il faut un secrétaire de séance : M. Baptiste Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Bravo, Monsieur Dubois !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 septembre 2016

M. le Maire

Avez-vous tous reçu le PV du 27 septembre ? Avez-vous des questions ou des remarques ? Pas d'éléments particuliers. Nous considérons qu'il est adopté ? Y a-t-il des oppositions ? Merci beaucoup.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Modification du siège de la Métropole du Grand Paris

M. le Maire

La Métropole du Grand Paris était facialement, depuis le 30 septembre, au 19, rue Leblanc dans le 15^{ème} arrondissement ; c'est la préfecture de région. Il convient d'acter la modification de son siège. Vous avez la nouvelle adresse dans le 13^{ème}.

Y a-t-il des observations ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Nous ne participerons pas à ce vote.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Nous considérons que la Métropole du Grand Paris est une structure inadaptée au contexte parisien. Celle-ci fait notamment doublon avec le Conseil régional et accueille les maires des communes qui se trouvent finalement dans une structure intermédiaire entre la Région et les Intercommunalités. Au jour où l'on cherche à rationaliser les structures et à réduire les effectifs de ces différentes instances, nous pensons que la Métropole du Grand Paris est inadaptée.

Nous nous abstiendrons de participer au vote.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je vous rappelle simplement que la loi a décidé de mettre en œuvre la Métropole du Grand Paris. Je le regrette aussi, comme vous ; je pense que cela fait partie de complications administratives et de strates supplémentaires, mais c'est ainsi, il faut bien les loger désormais puisqu'ils existent.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je note que vous êtes 2 à ne pas prendre part au vote, donc je considère que c'est adopté.

Marchés Publics

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'extension et de maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Ce point est rapporté par M^{me} Caullery.

Avez-vous des questions à M^{me} Caullery sur ce point important dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans cette enceinte ?

Pas de questions à M^{me} Caullery ?

Une question nouvelle ? Je vous en prie, l'un de vous deux ?

M. Duclos

Je n'étais pas à la Commission des marchés.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'avoue ne pas être d'accord avec ce marché. Nous allons donc nous abstenir.

Il ne s'agit pas, de notre part, d'une remise en cause du système de vidéosurveillance. Ce avec quoi je ne suis pas d'accord, c'est la durée de ce marché et le montant maximum : 4,5 millions d'euros sur quatre ans.

Il y a deux choses dans ce marché :

- d'une part, un contrat de maintenance : c'est normal que l'on essaie de faire un contrat sur quatre ans ;
- d'autre part, les équipements pour lesquels je ne suis pas d'accord de donner un chèque en blanc sur quatre ans au montant indiqué.

Notre proposition serait de faire un marché d'équipements sur deux ans et on regarde si c'est utile. En d'autres termes, à part dans certaines zones très fréquentées (sorties de la gare, place de la Liberté, place de Belgique et quelques points chauds), je ne suis pas convaincu de l'intérêt de ce système et je ne partage pas la nécessité d'une extension aussi importante de ce réseau.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Monsieur Conway, vous avez la parole.

M. Conway

Comme le disait mon collègue, la largeur de la fourchette traduit bien le nombre de points qui sont à éclaircir. Comme lors du Conseil Municipal du 2 juin de cette année, nous nous abstenons sur cette décision, en pointant du doigt que nous avons toujours un bilan et un plan d'actions à mener et à discuter. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette décision.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Duclos, je vous en prie ?

M. Duclos

J'ai une remarque complémentaire sur ce sujet. Ma question connexe porte sur le coût du CSU : j'ai noté dans le budget d'investissement de cette année 530 000 euros pour le CSU mais j'ai lu dans le document fourni ce soir qu'il y avait une réévaluation de ce coût, à hauteur de 356 000 euros. Je voudrais savoir si c'est exact et quelles sont les raisons de cette réévaluation.

M. le Maire

Madame Caullery ?

Il y a CSU travaux, CSU logiciels et matériels, CSU entretien.

M^{me} Caullery

Simplement mais rapidement, je vous dirai que ce nouveau contrat, puisque l'ancien était arrivé à échéance, est quand même intéressant pour nous.

Pour vous donner rapidement des chiffres, la maintenance d'une caméra jusqu'à présent se montait à 1 233 euros. Avec ce nouveau contrat, ce sera 744 euros. En ce qui concerne la fourniture et la pose d'une caméra, dans l'ancien marché, c'était 3 152 euros. Avec le nouveau marché, c'est 2 664,84 euros. Nous faisons quand même des économies sur cette nouvelle offre qui nous a été faite par la société Inéo Infracom. Je voulais le souligner.

Vous parlez du montant : il est prévu d'étendre la vidéoprotection dans l'ensemble de la ville, mais c'est aussi une demande des Garennois. Je peux vous dire que nous avons une très, très forte demande pour que ces caméras, naturellement, soient importantes et puissent visionner, si possible, l'ensemble du territoire. S'il est vrai que nous avons les gares, nous avons aussi des passages qui partent dans d'autres communes et sont importants. Dans l'ensemble du territoire, aussi bien les particuliers que les commerçants sont demandeurs. Il est prévu de mettre en place une quarantaine de caméras supplémentaires, ce qui a un coût, bien sûr.

Je dirai également que, dans ce marché, il y a effectivement le CSU. C'est une part importante de la dépense.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ? Plus de questions, donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions... non, 4 abstentions, puisque M^{me} Naturel n'est pas là. Qui est pour ? Je vous remercie. Nous allons donc continuer à équiper La Garenne-Colombes de caméra.

Quand devrait ouvrir le CSU, Madame Caullery ?

M^{me} Caullery

À la fin du premier trimestre 2017.

M. le Maire

D'accord. Nous organiserons une visite des élus dès que cela sera presque terminé.

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location de matériels et de prestations d'assistance scénique

M. le Maire

Le rapporteur est M^{me} Juvin-Marleix.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

Je vous en prie ?

M. Conway

M^{me} Isabelle Juvin-Marleix peut-elle faire la présentation de ce point au public ?

M. le Maire

Monsieur, vous avez bien reçu le dossier ? Vous avez dû le travailler, j'imagine.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

La commune de La Garenne-Colombes a lancé une procédure de mise en concurrence pour la location de matériels et de prestations d'assistance scénique. C'était notamment lié au fait, d'après les informations qui ont été données en Commission d'appel d'offres, que l'on avait maintenant des prestations de stature nationale et que cela entraînait une certaine exigence de la part des intermittents.

Il y a eu un appel d'offres à la concurrence, avec différents critères de jugement des offres : la valeur technique pour 65 %, la valeur économique pour 30 % et la performance en matière de protection de l'environnement pour 5 %.

À l'issue de cet appel, deux entreprises ont remis une offre sur support papier, une entreprise a remis une offre électronique et une a été remise hors délai.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue en deux temps puisqu'il a fallu obtenir des précisions de la part des candidats. Ceci a été de nature à porter un PV complémentaire, pour acter le choix des candidats.

Pour ma part, en tant que membre de la Commission d'appel d'offres, je voulais dire qu'à de nombreuses reprises, et encore lors du dernier Conseil du 27 septembre, j'ai demandé qu'il y ait une utilisation des bordereaux de prix unitaires non pas simplement comme un document support au dossier de choix des candidats mais comme un outil de gestion pour vérifier et valider qu'il n'y ait pas d'erreurs d'interprétation dans les offres. Là, cela a été le cas. Il y avait notamment des confusions ou des incertitudes qu'il fallait lever concernant le coût de la main-d'œuvre : certains répondaient au coût horaire, d'autres au coût de la journée. Or, je crois que c'est une pratique habituelle de raisonner en journée dans le cadre des intermittents du spectacle, alors que nous demandons un coût horaire. Il y avait également la traditionnelle ambiguïté : quand vous demandez un prix pour 100 mètres de câbles, par exemple, est-ce qu'ils répondent au mètre ou pour les 100 mètres ?

L'un dans l'autre, on avait des erreurs matérielles qui ont été corrigées et qui ont amené à une inversion sensible de l'ordre des candidats sur le plan du critère économique : le premier est devenu troisième et le deuxième est devenu premier, le premier étant le candidat qui était déjà retenu par la Commission sur le critère économique.

Vous m'aviez dit en avoir pris bonne note lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Juvin.

Je vois que ce n'est toujours pas acté. J'ai même eu un peu de mal à ce que la Commission ait le bordereau en main pour regarder cela.

Je pense qu'il faut vraiment que ce point soit légèrement transformé, que ce tableur Excel, qui compile des chiffres et fait des additions, compare également les offres entre elles et par rapport à l'historique, en matière de pourcentage et d'écart, pour détecter les variations.

Ainsi, sur une ligne, nous avons un candidat qui répondait « 9 euros », l'autre qui répondait « 5 000 euros ». Ce sont des choses qui devraient attirer l'attention au bon moment dans le processus de choix.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Je n'ai pas bien compris la totalité de votre intervention.

Il n'y a pas de question ? Vous ne remettez pas en cause le classement de la Commission d'appel d'offres ? Est-ce cela ou non ?

M. Conway

Si vous voulez une question, je vais la formuler sous cette forme : vous m'aviez dit prendre bonne note de l'intérêt de transformer les bordereaux de prix unitaires en outil de gestion. Quand cela sera-t-il mis en place ?

M. le Maire

Je ne sais pas vous répondre comme cela, mais ma question est la suivante : remettez-vous en cause le classement de la Commission d'appel d'offres ? Non ?

M. Conway

Je ne sais pas ce que vous appelez « remettre en cause ». Je propose un outil de gestion qui aidera grandement la Commission d'appel d'offres. Je rappelle que, dans ce cas de figure, on a été obligé de se déplacer à nouveau pour signer un procès-verbal complémentaire puisque, sur place, on n'était pas en mesure de décider.

M. le Maire

D'accord, mais en l'occurrence, si j'ai bien compris et je parle sous le contrôle du président de la Commission d'appel d'offres, Jean-Pierre, vous avez un classement entre la société JG Com en 1, Régie Tech en 2 et Bargraph en 3 ? Sommes-nous bien d'accord ?

M. Conway

Oui, tout à fait.

M. le Maire

Remettez-vous cela en cause ? Ou plutôt contestez-vous ce classement ? Pour moi, c'est cela qui est important.

M. Conway

Il y a deux choses.

Si vous voulez savoir si je vais voter pour, je vais voter pour. Lors de la Commission, j'ai signé le PV dans ce sens.

M. Hervo est témoin de ma cohérence dans ce domaine.

Simplement, si cela n'avait pas été le cas, on aurait pu risquer d'être contestés dans notre critère de décision et la manière dont on avait calculé. Comme vous m'aviez dit en septembre que vous étiez d'accord avec le fait que ce bordereau de prix unitaires était un outil intéressant, je demande quand on va le faire. Non seulement cela n'a pas été fait, mais en plus il a été un peu difficile d'obtenir les éléments détaillés.

M. le Maire

Nous verrons avec les services pour que ce soit fait, vous avez raison.

Très bien, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

1.4 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location, la gestion et l'animation d'une patinoire mobile pour la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Cela revient chaque année. C'est aussi passé en Commission d'appel d'offres pour la patinoire annuelle. En gros, c'est la même : c'est un marché sur quatre ans et c'est le même prix que l'année dernière puisqu'on n'a pas la prestation artistique, donc on est à 150 000 euros.

Avez-vous des questions ?

Oui, Monsieur Champion ?

M. Champion

C'est simplement une remarque générale. C'est une excellente initiative, d'ailleurs, qui plaît aux Garennois, avec un petit bémol une fois de plus : je ne voudrais pas avoir l'air d'être monomaniacque mais il s'agit de 5 % du critère environnemental sur un système qui fait de la glace en région parisienne. Il me paraît au minimum que les systèmes de création du froid, de la glace fassent l'objet d'un coefficient supérieur à 5 %, ce qui ne paraît pas illogique. C'est juste une remarque.

M. le Maire

Je transmettrai la remarque aux services pour qu'ils étudient cette proposition pour l'année prochaine.

Avez-vous d'autres remarques ou des questions sur la patinoire ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

J'ai une remarque sur la structure du marché. Vous disiez « comme tous les ans » pour la patinoire mobile. La différence cette année est que ce n'est pas un marché à procédure adaptée mais un appel d'offres passé en Commission d'appel d'offres. Il est sur un an renouvelable trois fois, donc sur quatre années. Contrairement aux autres années, quand Jean-François Dransart faisait le rapport sur ce sujet, il n'y a pas eu un candidat mais quatre. Cela montrait l'intérêt d'avoir un marché sur une plus longue durée dans ce domaine.

Par ailleurs, il y avait un changement, que l'on verra plus tard, lors de la tarification : les recettes ne sont pas conservées par l'exploitant de la patinoire mais reversées à la Ville.

M. le Maire

C'était déjà le cas l'année dernière, me semble-t-il.

(Approbation parmi les élus.)

M. Conway

Vous me dites que cela a toujours été le cas ?

M. le Maire

Il me semble que c'était le cas l'année dernière mais on vérifiera. De mémoire, c'était déjà le cas.

(Approbation parmi les élus.)

M. Conway

Dans ce cas, cela augmente encore plus l'économie faite par cette procédure. On parlait de 30 000 euros d'économie mais, en fait, c'est 60 000 euros.

M. le Maire

Oui, 30 000 euros, c'est sur la prestation artistique.

M. Conway

La remarque que je faisais est la suivante : quand vous me disiez « où faites-vous les économies ? », voilà un exemple d'économie substantielle qui permet de se passer d'une subvention de réserve parlementaire, que je critique par ailleurs.

Autre élément : ce montant, cette économie, permettra également d'avoir éventuellement un effort supplémentaire au niveau des tarifs de la patinoire. On reviendra dessus lors de l'un des points plus tard dans l'ordre du jour.

M. le Maire

Si je comprends bien, on se fait aussi attraper quand on fait des économies, c'est-à-dire que nous en faisons mais vous dites : « Ah, quand même, je vous avais bien dit que l'on pouvait faire des économies parce que, moi, je savais où les trouver » !

Il se trouve que c'est nous qui les avons trouvées, les économies.

M. Conway

Je vais vous dire exactement le fond de ma pensée : cette patinoire a été expérimentée voici six ou cinq ans. On a voulu voir si cela valait la peine.

M. le Maire

Si cela glissait, oui !

M. Conway

On a fait un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans et je pense qu'on l'a fait trois ans de trop. On aurait dû faire un marché renouvelable parce que, là, on ne s'engage pas plus. C'est un marché d'un an mais il est renouvelable.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous faites dix minutes en disant que c'est formidable, ce que l'on fait, et en nous le reprochant.

M. Conway

Je termine ma phrase.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Vous pourriez me suspecter de dire « il n'y a qu'à, faut qu'on » mais vous voyez que je fais une proposition sur le bordereau de prix unitaires, par exemple. Le jour où il y a une erreur, je ne vais pas dire « je l'ai dit », je renforce simplement en disant « faites-le ! »

On va venir tout à l'heure sur le cas du financement et du montage du dossier Jean Jerphanion. Pareil : vous pourriez dire « il fallait le faire plus tôt ». Oui, cela fait effectivement plusieurs années que je le dis. Je ne suis pas devin partout, je peux faire des erreurs également.

En l'occurrence, voilà !

M. le Maire

Très bien, Merci. Je ne vous reproche absolument rien, nul n'est exempt d'erreur dans la vie ; la question n'est pas là.

Simplement, je m'amusais du fait que nous vous proposons un projet qui était techniquement assez intéressant, culturellement sympathique et, en plus, moins cher. Or, c'est tout juste si vous ne nous attrapez pas du fait que c'est moins cher parce que c'est la preuve que je ne sais pas quoi, nous n'aurions pas fait mieux l'année dernière.

Cependant, par définition, quand on fait quelque chose de moins cher cette année, c'est que c'était plus cher avant. C'est de cette façon que l'on définit que c'est moins cher.

Si, chaque fois que quelque chose est moins cher, vous nous reprochez de ne pas avoir été moins chers l'année précédente et vous ne nous félicitez pas du fait que, justement, nous avons réussi à obtenir un prix positif, nous n'allons jamais nous en sortir. En réalité, vous ne parvenez jamais à nous dire que c'est bien, même quand on ne fait pas si mal.

Je vous en prie, Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Pour compléter le raisonnement : effectivement, on a expérimenté la patinoire pendant trois ou quatre ans. On ne pouvait pas faire mieux parce que, chaque année, on l'a fait évoluer en taille et en offre. Vous voyez que, maintenant, on a deux parcs séparés ; elle n'est plus dimensionnée de la même façon. L'année dernière, on avait fait changer la partie sonore. C'est seulement à partir de l'année dernière que l'on a eu un dispositif qui nous semble optimum par rapport à cette manifestation.

Maintenant, on peut effectivement se permettre de réfléchir et de faire un engagement sur plusieurs années. On ne pouvait pas le faire avant. Monsieur le Maire en parlait, on n'a pas de prestation artistique ; chaque année, on l'a fait évoluer. À présent, on a un cadre qui nous permet de penser autrement et de faire des économies sur plusieurs années. Avant, c'était difficile.

M. Conway

Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Oui, je vous en prie ?

M. Conway

Deux éléments.

Premièrement, le montage du cahier des charges pour cet appel d'offres a été fait de telle manière que, justement, on a eu des propositions qui collaient ou qui ne collaient pas, des choses intéressantes ou non proposées par les candidats. C'était intéressant à exploiter.

Deuxièmement, par rapport à votre remarque : non, Monsieur le Maire, je ne vous gronde pas. Surtout en ce soir du beaujolais nouveau, franchement, ce n'est pas le moment, je ne vais pas vous faire des reproches !

En revanche, j'ai souvenir que, lorsque je m'étonnais qu'il n'y ait qu'un candidat, vous êtes témoin de cela, je disais : « Je ne comprends pas pourquoi il n'y a qu'un candidat. » On voit qu'il y en a quatre simplement en augmentant l'attractivité du marché. J'ai posé des questions en temps et en heure et je ne me réveille pas après la guerre pour dire « c'est grâce à moi ».

M. le Maire

Merci beaucoup. Personne n'avait compris cela.

M. Conway

Cela étant dit, pour vous rassurer et que vous dormiez tranquille, je suis content que l'on fasse cette économie.

M. le Maire

Vous nous félicitez, donc c'est formidable. Merci beaucoup. Je prends vos félicitations avec plaisir.

Nous allons passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

Finances

1.5 - Rapport commun :

- dissolution du budget annexe assainissement et reprise des résultats de clôture par le budget principal
- constitution d'une provision pour risque dans le cadre du litige BEA Jerphanion
- acquisition de parts sociales de la Société Locale d'Épargne (SLE) affiliée à une Caisse d'Épargne
- budget supplémentaire Ville

M. Ballin

On fait une présentation globale ?

M. le Maire

Il y a eu une Commission des finances donc je pense que vous avez déjà donné tous ces renseignements à tous ceux qui ont pu se déplacer.

M. Ballin

Très rapidement, concernant la dissolution du budget annexe, suite au POLD et à la nécessité de clore définitivement notre budget de l'assainissement, on vous demande de reprendre les résultats du budget d'assainissement. Il n'y a rien de particulier sur la thématique.

Concernant le litige BEA Jerphanion avec la Préfecture, nous avons un litige sur le FCTVA qui avait été conclu positivement pour nous mais sur lequel la Préfecture a fait appel, donc nous provisionnons de manière très raisonnable et on va vous demander de valider cette constitution d'une provision.

Ensuite, il y a le sujet de l'investissement dans les parts sociales de la Société Locale d'Épargne qui est l'un des seuls et rares placements autorisés pour les collectivités locales sur lequel nous avons un intérêt et pour lequel nous demandons un vote pour nous autoriser à placer jusqu'à 10 millions d'euros dans ce type de produit.

Concernant le budget supplémentaire de la Ville, il faut retenir qu'il est relativement simple et est constitué :

- de la reprise des excédents de clôture du budget d'assainissement ;
- de notre provisionnement qui sera voté ou non – mais je pense que oui – du FCTVA lié au BEA ;
- de la constitution d'une provision en vue de l'ajustement du FCCT concernant le POLD. En attendant une estimation définitive, on a estimé que l'on avait à peu près 200 000 euros à verser au POLD au titre du transfert des compétences ;
- des ajustements de recettes :
 - o plus 1 million d'euros d'un côté – c'est ce que nous avons mis comme liste – liés à des récupérations de subventions anciennes et autres ;
 - o plus 0,5 million d'euros en recettes de fonctionnement s'agissant de pénalités sur des marchés reçus ou du fonds départemental de la TP finalement conservé par la Ville, etc. C'est un ajustement mineur dans notre budget.

Au final, ce qu'il faut comprendre dans ce budget très simple, c'est l'excédent de fonctionnement que l'on va détacher de ce budget supplémentaire et qui va être utilisé essentiellement pour réduire notre emprunt et financer les placements dans la Caisse d'Épargne par les SLE. On garde un reliquat de 800 000 euros pour le fonctionnement en cas de dysfonctionnements ou d'imprévus qui ne sont donc pas budgétés.

Voilà pour l'essentiel du rapport de ce budget supplémentaire qui a été présenté en détail lors de la Commission des finances.

M. le Maire

Merci pour cet esprit de synthèse. Avez-vous des questions ?

Monsieur Ballin ?

Des questions qui n'auraient pas été posées hier soir ou avant-hier. Quand était la Commission ?

M. Ballin

Mardi.

M. le Maire

Je vous en prie, qui vous voulez !

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vais commencer par la récupération de la TVA Jean Jerphanion. Je vous rappelle que nous avons eu un rôle déterminant en la matière puisque nous avons montré que cette approche était plus coûteuse que le recours à un emprunt. C'était le Conseil Municipal

quasiment après mon arrivée au Conseil. Je me souviens même que M. Hervo avait regretté que je ne sois pas là au moment de la décision même du bail emphytéotique.

M. Hervo

Cela m'étonne ! J'en suis surpris.

M. Conway

Vous voulez que je vous le lise ? Je me suis dit que vous n'alliez pas me croire.

M. le Maire

On vous croit, allez-y !

M. Conway

C'était à l'occasion d'un avenant n° 1 qui consistait à adapter les charges.

Le deuxième, c'était de faire comptabiliser cela comme une dette, puisque l'on avait un engagement sur 25 ans.

Le troisième, c'était de faire obtenir le remboursement de la TVA par le fonds de compensation.

Aujourd'hui, on en voit le bout, même s'il y a encore une procédure en cours.

Je rappellerai simplement que les 109 000 euros qui sont actés là sont ce qui n'a pas été remboursé de 2011... enfin, ce qui est contesté et qui porte sur les années 2011 à 2013. Je présume que de 2014 à maintenant, c'est acté. Cela représente quand même une économie de 40 000 euros par an. En outre, je présume, mais là vous me le confirmerez ou non, que le taux de TVA sur ce qui est désormais des travaux n'était pas le même que la TVA qui portait sur des loyers.

Aujourd'hui, on en voit le bout et je m'en félicite.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

Le deuxième point...

M. le Maire

Pardon, il y a un deuxième point.

Je vous en prie, au contraire !

M. Conway

À moins que vous vouliez me remercier ?

M. le Maire

Non mais je trouve que vous êtes d'une modestie particulière ce soir. Chaque fois que vous prenez la parole, vous dites le « nous » de majesté alors que je rappelle que vous étiez seul au Conseil Municipal. « Nous avons identifié le problème et nous avons, etc. », mais vous savez que nous, collectivement, nous sommes aussi aux affaires. Il se trouve qu'il n'est pas rare que les décisions prises par cette commune le soient par les élus de la Majorité, donc nous pourrions aussi nous lancer quelques fleurs, mais vous le faites très bien pour vous-même.

Allez-y !

M. Conway

Commencez déjà par réactualiser vos chiffres sur la dette !

M. le Maire

Je vous en prie, allez-y !

M. Conway

Deuxièmement, au niveau du plan, on regrette qu'il n'y ait toujours pas le côté sur le plan d'investissement puisque vous mettez en avant la difficulté de prévoir les investissements, notamment sur la gare de l'arrivée ou des choses comme cela, ce qui est tout à fait inhérent à ces travaux. On rappelle aussi que l'on a du mal à anticiper les situations en l'absence du plan pluriannuel qui était pourtant promis à plusieurs reprises et notamment à la Cour régionale des comptes. Ces décalages permanents d'une année sur l'autre et les transferts d'ordre entre fonctionnement et investissement et mise en réserve seraient plus clairs si l'on avait cet outil-là.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Avez-vous pu venir à la Commission des finances ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Il est dommage que vous n'ayez pas pu vous libérer, vous auriez pu faire profiter de vos commentaires à M. Ballin.

M. Conway

J'avais préparé les choses. Vous vous étonnez de mon absence : je rappelle que la convocation a été faite le jeudi à 17 heures 23 pour le mardi, avec un week-end de trois jours entre les deux, et la réunion a eu lieu pendant la période de préparation de ce Conseil. J'avais déjà dit ma position là-dessus : pendant cette période, la priorité allait sur le fait de préparer ce Conseil, la Commission des

finances pouvant se tenir à un autre moment, où c'est compatible avec les agendas respectifs et avec des délais qui sont au moins ceux d'un Conseil Municipal.

M. le Maire

Je ne partage pas votre avis. Une manière pas inintelligente de préparer le Conseil Municipal est de participer aux commissions. C'est d'ailleurs fait pour cela. J'entends bien ; de toute façon, c'est un jugement comme un autre.

Je vous en prie, allez-y ! Puis on donnera la parole à votre collègue là-dessus.

M. Conway

J'ai expliqué à plusieurs reprises ma position là-dessus. Je dis aussi que je n'hésite pas à féliciter quand la Commission des finances se tient en temps et en heure, permet d'avancer en bonne intelligence et est compatible avec les dates du Conseil. Je rappelle que, si une commission se tient avant cette période, cela permet, de part et d'autre, de bien préparer les choses, d'avoir du temps pour répondre et pour investiguer ; cela permet des échanges et éventuellement que le fruit de ces échanges soit pris en compte par les personnes en charge des finances.

Quand vous les faites pendant, vous avez deux inconvénients :

- d'une part, vous n'avez aucune trace écrite de ces échanges ; tout reste oral ;
- d'autre part, c'est un phagocytage de l'emploi du temps qui n'est pas extensible pendant les cinq petits jours que l'on a avant un Conseil Municipal.

M. le Maire

C'est curieux parce que d'autres conseillers municipaux arrivent à se libérer. Comme quoi la notion d'effort est différente. Il n'en reste pas moins que vous n'êtes pas venu à la Commission des finances. Vous avez des raisons mais cela ne pose aucun problème, vous êtes libre.

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Je complète : en fait, on avait essayé de fonctionner de manière assez simple et directe, par mail entre autres, et de vous envoyer l'ensemble des documents. Surtout, on a toujours précisé et on a redit en Commission des finances que toute question technique pouvait faire l'objet d'un mail auquel on répondrait dès que vous en auriez besoin. On n'a rien reçu sur la période concernée. On s'en est excusé en commission mais on a eu les derniers éléments financiers très tardivement, notamment concernant le POLD. On a donc fait au mieux, en fonction de l'information que nous avions.

C'est assez surprenant, effectivement : tous les autres membres ont pu se libérer. C'est dommage.

M. le Maire

Merci beaucoup. Fin de la discussion.

Je vous en prie, Messieurs ? Qui veut prendre la parole ?

Monsieur Duclos ?

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais juste expliquer pourquoi je voterai contre cette proposition de budget supplémentaire.

Je trouve vraiment dommage actuellement de réduire les emprunts et de mettre à la Caisse d'Épargne, dans le contexte financier actuel, alors même que des investissements sont nécessaires sur plusieurs années.

Dans ces investissements, hormis les écoles dont on va parler lors d'un prochain point de l'ordre du jour, je voudrais mettre aussi l'amélioration de l'hébergement des associations, la modernisation des installations sportives, l'isolation thermique des bâtiments municipaux dans le cadre de la transition énergétique. Voilà une première liste possible.

Bref, les besoins sont là. En l'absence de plan pluriannuel d'investissement, il est en effet peut-être difficile de prévoir. Il est quand même dommage, avec un tel budget, de ne pas répondre à ces besoins d'investissement.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous en prie, Monsieur Champion ?

M. Champion

Ce sont simplement quelques questions sur l'acquisition des parts sociales.

J'aurais voulu savoir quelles étaient les alternatives ? Visiblement, il y en a peu.

Vous savez que nous ne partageons pas la même structuration de l'impôt que la Majorité. Néanmoins, il paraît quand même curieux que l'on ne soit pas loin potentiellement de 10 millions d'euros mis à l'équivalent de la Caisse d'Épargne, même si on comprend qu'il y a des retards de certains projets mais je ne reviendrai pas dessus.

Néanmoins, je voudrais savoir si ce constat n'allait pas, à l'inverse de ce que qu'exprime mon collègue peut-être, induire une baisse du niveau d'imposition. Finalement, si l'on prélève trop d'argent, si l'on a une sorte, entre guillemets, de « surfiscalisation », cela ne veut-il pas dire, pour les années précédentes que, sauf investissements prévus, on aurait une révision de la fiscalité ?

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Je pense qu'il y a une incompréhension mutuelle. Attention, ce n'est pas une trésorerie excessive que nous thésaurisons, ce sont tout simplement des investissements affectés et désignés qui n'ont pas pu être réalisés.

Vous avez dit « je passe dessus », mais c'est tout l'essentiel : les multiples procès, problématiques et autres empêchent la gestion de la Ville. Le PPI, qui est un joli document administratif, malheureusement ne sert absolument à rien là-dedans. À partir du moment où l'on a des procès et autres, le PPI ne sert pas à grand-chose, à part que l'on avait l'intention de faire des dépenses, de construire un parking, de faire des développements, etc., et que l'on ne peut pas parce que l'on est couvert de litiges et de procédures qui, malheureusement, ralentissent la vie de l'économie.

Pourquoi garder cet argent ? Parce qu'on l'a ! On voulait le dépenser et on ne peut pas. L'intelligence est de le placer sur l'un des rares – et je me demande si ce n'est pas le seul – placements autorisés, en tout cas rémunérateurs, qui est celui des SLE. Ils ont quand même rapporté 75 000 euros l'année dernière, donc ce n'est pas négligeable.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autres questions ? On va passer au vote.

Il y a quatre votes successifs, Monsieur Montagnon, est-ce bien cela ? Cinq ? Comment les avez-vous séparés ?

D'abord, la dissolution du budget annexe d'assainissement. J'essaie de comprendre pourquoi vous en avez cinq. Où avez-vous fait la coupure ? Sur la première ligne de l'objet du rapport, vous avez « dissolution du budget annexe d'assainissement et reprise des résultats ». En fait, ce sont deux délibérations.

On commence par la dissolution du budget annexe d'assainissement : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

La reprise des résultats dudit compte : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

La constitution d'une provision pour risque dans le cadre du litige BEA Jerphanion : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

L'acquisition de parts sociales : qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Le reste, c'est-à-dire 35 moins 5 puisque M^{me} Naturel n'est pas là, donc cela fait 30.

Enfin, le budget supplémentaire Ville, le BS : qui est contre ? 2 contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Il faut aussi voter formellement l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal qui nous permet de construire le budget.

Sur cette affectation de résultat : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

On y est arrivé !

1.6 - Contrat de développement Département des Hauts-de-Seine/Ville de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Il s'agit du contrat de développement entre La Garenne-Colombes et le Conseil départemental, et non plus le Conseil général, des Hauts-de-Seine, pour une somme de 3,2 millions d'euros en investissement et 1,74 million d'euros en fonctionnement. C'est un projet que vous connaissez, puisque cela fait plusieurs fois qu'on le vote.

M^{me} Caullery en est la rapporteure.

Avez-vous des questions ? Pas de questions à M^{me} Caullery ?

Monsieur Campion, vous avez la parole.

M. Campion

J'ai quelques questions. Cela aurait peut-être été bien d'avoir une présentation mais, en tout cas, ma question est la suivante. C'est un plan extrêmement intéressant : une contractualisation avec le Conseil départemental. Je m'étonnais juste qu'il n'y ait pas, en termes de fonctionnement, de projets que je dirais à caractère social et pas petite enfance, en particulier en lien avec le CCAS.

M. le Maire

Je vous en prie, Madame Caullery ?

M^{me} Caullery

Vous avez eu les documents mais, en deux mots, je veux bien vous faire une petite présentation.

Comme vous le savez, le Département des Hauts-de-Seine a décidé en 2012, pour les communes qui le souhaitaient, de contractualiser sur trois ans. Cela leur permet ainsi d'avoir une vision sur trois ans en ce qui concerne l'investissement et de gérer elles-mêmes, en fonctionnement, notamment les subventions pour les associations sportives et culturelles. Je reviendrai peut-être plus avant sur les documents.

Pour répondre à la question de M. Campion, il s'agit là des subventions de fonctionnement pour ce qui sort des compétences mêmes du Conseil départemental. Celui-ci a des compétences notamment en matière de solidarité. Naturellement, je pense à l'Espace

Jeunesse puisque Baptiste me disait que le Conseil départemental avait donné une subvention directement à l'Espace Jeunesse, c'est-à-dire que, pour tout ce qui concerne ses compétences mêmes, on continue à donner des subventions.

Comme vous le savez, justement, le domaine social et la solidarité font partie de la compétence du cœur de travail du Conseil départemental. C'est la raison pour laquelle cela n'intervient pas au niveau de la contractualisation.

C'est une contractualisation à nouveau pour trois ans. On en a eu une 2013-2015 ; là, on a 2016-2018. Le Maire nous a donné les grands chiffres.

Si vous voulez que l'on entre plus avant dans la présentation, en programme d'investissement, on a :

- l'aménagement de la place de la Gare pour un montant de 1,466 million d'euros et le Conseil départemental interviendra pour plus de 61 %, avec 900 000 euros ;
- l'aménagement de l'avenue Foch, le troisième tronçon qui va de la place de la Liberté à l'avenue du Général de Gaulle : le montant de cette opération est estimé à plus de 2 millions d'euros et le Conseil départemental donne une subvention de 1,3 million d'euros ;
- l'acquisition et l'aménagement de la crèche Veuve Lacroix : là, c'est une opération estimée à 2,43 millions d'euros et le Conseil départemental donne une subvention de 1 million d'euros.

Concernant le fonctionnement, il y a :

- l'accueil du jeune enfant, puisque les crèches ont été municipalisées, comme vous le savez, mais il y a une subvention de fonctionnement ;
- des subventions à la fois pour les activités sportives et culturelles.

Cela fait un total de 4,94 millions d'euros sur trois ans.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions à M^{me} Caullery ? Nous pouvons passer au vote ? Nous passons donc au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

II - Pôle Services à la Population

Service État-civil, Affaires générales

2.1 - Recensement rénové de la population - Année 2017 - Recrutement et rémunération des agents recenseurs

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Perrée ?

Je vous en prie, Monsieur Champion ?

M. Champion

J'ai une question. C'est visiblement un sujet récurrent.

M. le Maire

Oui, chaque année.

M. Champion

Premièrement, j'aurais voulu savoir, comme c'est sur la base du volontariat, si j'ai bien compris, quels sont les critères de choix s'il y a plus de six candidats ?

Deuxièmement, je me demandais pourquoi on ne pourrait pas proposer ce type d'activité à tous les contrats aidés qui sont finalement des employés communaux et pour qui cela ferait un complément de revenus non négligeable.

M. Perrée

Ne croyez pas qu'il y ait la queue pour faire ce genre de travail parce que ce n'est pas facile du tout. Nous sommes déjà très contents d'avoir les six personnes que nous avons choisies. Il est évident, pour les agents, qu'il n'y a pas d'interdiction particulière ; tout le monde peut venir. Malheureusement, on ne va pas en avoir trente !

Quelle était l'autre question ?

M. Champion

Déjà, si vous en avez trente, comment les sélectionnez-vous ?

M. Perrée

Non, justement, on n'en a pas trente !

M. Champion

Oui, vous ne les avez pas.

L'autre question, justement, c'était : pourquoi ne pas proposer ce type d'activité aux différents contrats aidés qui existent dans la commune ?

M. Perrée

Parce qu'il est normal que ce soient des employés de mairie qui le fassent.

M. le Maire

En pratique, c'est ouvert à tous les employés municipaux, comme vous l'avez dit, Monsieur Perrée, y compris les contrats aidés. Nous avons le plus grand mal à trouver des volontaires parce que c'est un travail assez lourd, donc nous sommes déjà bien contents d'avoir trouvé ces six personnes.

J'ajoute que nous avons la chance de les avoir trouvées car ce sont tous des gens de qualité. Il ne faudrait pas que ce soient des gens qui viennent et qui ne fassent pas le travail. Ce sont des gens en qui nous avons toute confiance.

M. Perrée

On voit bien qu'il y a beaucoup de logements à faire. Entre 180 et 220 logements, cela prend du temps, quand même.

M. le Maire

Avez-vous des remarques ? Pas de remarques.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Tarification de la patinoire temporaire

M. le Maire

Avez-vous des questions à Baptiste Dubois ?

Allez-y, Monsieur Champion, je vous en prie !

M. Champion

En suivant ce qui a été dit sur les gains liés à l'appel d'offres, je me demandais si on ne pouvait pas un peu étendre. C'est peut-être trop compliqué pour faire un quotient familial sur ce type d'activité. En revanche, j'ai deux propositions :

- peut-être un tarif pour des familles nombreuses ; c'est la première chose.
- sinon, comme c'est quand même une activité que je trouve assez rayonnante dans la commune, peut-être de proposer, en termes de récompense à certains jeunes ayant spécialement excellé dans l'année, des places gratuites, par exemple aux étudiants ayant eu le Bac avec une mention « très bien » ou « bien », à des équipes de sport ayant gagné leur championnat, à des gens ayant réussi un concours de musique, pour avoir les deux côtés à la fois : l'excellence et le côté que je qualifierais de social sur ce type d'activité quand même assez remarquable dans une commune.

M. Dubois

Pour répondre à votre question sur la tarification famille, il n'existe pas de tarif « famille nombreuse ». En revanche, il existe, depuis l'année dernière, le tarif « groupe » qui n'était accessible avant qu'aux groupes et est maintenant utilisable sur plusieurs jours, donc le tarif « 10 entrées » utilisable aussi pour les familles.

Concernant le quotient familial, c'est un sujet récurrent. Comme c'est indiqué dans la délibération, il y a toujours la possibilité de faire appel au CCAS, puisque les familles en difficulté sont déjà identifiées, en plus. Il n'y a pas de dossier à déposer, ni de calcul de quotient familial, si la famille est déjà connue du CCAS. Pour le coup, c'est gratuit pour eux.

Pour votre troisième question, c'est effectivement une bonne idée. Après, il faut s'assurer que celui qui est bénéficiaire de l'entrée à la patinoire sache pratiquer la patinoire et surtout que cela l'intéresse, mais c'est une idée.

M. Champion

Je faisais cette proposition parce que cela existait au moins en Île-de-France... il y a quelques années, je veux bien le concéder. C'était plutôt sur les bateaux-mouches mais, tant qu'à faire, comme on a quelque chose de spécial dans la commune, ce serait pas mal.

M. le Maire

Merci.

D'autres observations ?

M. Duclos

Rapidement, je voulais juste rappeler notre position de l'année dernière, qui est la même cette année, à savoir la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

M. le Maire

Merci infiniment.

Très bien, donc nous allons passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Merci infiniment.

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 10 (1 appartement) et 21 (1 cave) dépendant de la copropriété du 35, rue de l'Aigle, des lots 19 (1 appartement) et 39 (1 cave) dépendant de la copropriété du 1/11, rue Yves-Le Caignard et des lots 14 (1 appartement) et 20 (1 cave) dépendant de la copropriété du 5bis, rue du Transvaal

M. le Maire

Il s'agit de la cession à la SEM de La Garenne-Colombes d'appartements conventionnés. Nous aurons un vote après le débat mais peut-être faudrait-il que les administrateurs de la SEM ne participent pas au vote formellement : M. Hervo, M^{me} Gaillabaud, M. Robail, M. Butet. C'est tout ?

M. Dransart ? Non, c'était avant.

Allez-y, le débat est ouvert. Avez-vous des questions à M^{me} Paillard ?

M. Conway

Madame Paillard, pouvez-vous présenter le sujet, s'il vous plaît ?

M. le Maire

Vous ne lisez pas les dossiers, Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, des gens font l'effort de se déplacer et n'ont pas en main les projets de délibération. Par respect pour eux, je pense que c'est la moindre des choses de le présenter. On ne devine pas.

M. le Maire

Allez, Madame Paillard, faites-en une synthèse pour que M. Conway découvre le dossier !

M^{me} Paillard

Nous vous proposons de céder à la SEM trois appartements. Vous avez les références dans le projet de délibération : rue du Transvaal, rue Yves-Le Caignard et rue de l'Aigle.

Comme vous le savez, nous avons acquis ces appartements par voie de préemption, avec un double objectif : accroître la production de logements sociaux sur notre territoire, puis les céder ou les mettre à disposition d'un organisme dédié, justement pour atteindre notre objectif de logements sociaux. Cela s'inscrit parfaitement dans le PLH. Contrairement à ce que beaucoup peuvent dire lors des Conseils, on a une volonté ferme d'arriver au pourcentage de logements sociaux.

Comme vous le savez, les communes qui n'atteignent pas le taux requis de logements sociaux sont condamnées ou, en tout cas, sont redevables d'une contribution financière qui prend la forme d'un prélèvement. Celui-ci est proportionnel au nombre de logements sociaux manquants.

On a la possibilité de déduire du prélèvement dû certaines dépenses déductibles, parmi lesquelles figurent les moins-values de cession. À ce jour, on vous propose de céder à la SEM chacun des trois biens immobiliers pour 1 euro. Ainsi, on va dégager une moins-value de cession égale classiquement au prix de cession, soit 1 euro, moins la valeur estimée par les Domaines, ce qui donne le cas particulier des moins-values de cession pour chacun des trois biens :

- pour rue du Transvaal, une moins-value de cession de 104 499 euros ;
- pour Yves-Le Caignard, 213 499 euros ;
- pour rue de l'Aigle, 378 999 euros.

On vous propose de céder à la SEM qui, derrière, conventionnera les logements afin de faire du logement social.

On est conforme à notre PLH, on maintient notre volonté et le cap de faire du logement social à La Garenne-Colombes, contrairement à ce que vous pouvez dire ou vos collègues.

On vous propose aujourd'hui de céder pour 1 euro à la SEM les trois biens immobiliers.

M. le Maire

Merci, Madame Paillard.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai une question : dans les décisions du Maire, que l'on verra tout à l'heure, il y a une préemption. Ce dispositif et cette démarche passeront-ils systématiquement par la SEM ou est-ce ponctuel ?

M^{me} Paillard

De quel bien parlez-vous ?

M. Conway

Celui qui était... Attendez !

M. le Maire

Est-ce le 83, rue Médéric ?

En attendant la réponse, si je puis me permettre, Madame Paillard : Monsieur, quand vous dites dans votre phrase « forcément passer par la SEM », la réponse est « non, pas forcément ». La SEM reste une hypothèse de gestion mais, par définition, on peut passer par quelqu'un d'autre.

M. Conway

Si on le fait ce soir, c'est parce que cela a un intérêt pour la commune.

M. le Maire

Oui, c'est cela.

M. Conway

L'objectif est de créer des logements sociaux.

M. le Maire

Très bien ! Vous avez suivi, alors !

M. Conway

Selon la présentation, telle que je l'ai lue, c'est à destination de créer un logement social.

M. le Maire

Très bien !

M. Conway

Pourquoi ne le ferait-on pas ? Qu'est-ce qui limiterait ce dispositif ?

La question est la suivante : la SEM La Garenne-Colombes bénéficiera-t-elle systématiquement d'une cession à 1 euro de ses préemptions ?

M. le Maire

Pardon, mais votre question est curieuse ! Vous voudriez que nous nous engagions pour l'avenir sur des projets qui n'existent pas et dont on ne connaît pas les conditions. Encore faudrait-il que le Conseil achète des appartements et veuille les conventionner ; troisième condition : que la SEM accepte ce contrat. Vous le voyez, cela ne peut pas être une décision unilatérale de la Ville ; il y a une décision de la SEM d'accepter ou non. Peut-être que, demain, nous proposerons un autre opérateur social avec lequel nous voudrions travailler.

Je ne sais pas bien répondre à votre question. J'avoue que je ne sais pas. Je ne sais pas prédire l'avenir, en réalité, c'est cela mon problème !

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai retrouvé la décision : c'est la décision 303 qui concernait le 83, rue Médéric. Cela a été fait au mois de juillet.

M. le Maire

Oui, c'est ce que j'ai dit.

M^{me} Paillard

La réponse est que l'on n'a pas d'exclusivité avec la SEM, c'est du cas par cas. On arbitre avec l'opérateur social qui nous semble le plus adéquat au cas par cas. En plus, c'est sous réserve que la SEM accepte le projet.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Paillard.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres interrogations ? Nous allons passer au vote.

Là, nous ne sommes pas félicités de faire du logement social ? Je demande comme cela parce que, souvent, on nous reproche de ne pas en faire. Quand on en fait, vous ne nous félicitez pas ? C'en est vexant !

Il faut avoir les clefs tout de suite ? Ce sont de vrais logements sociaux, là, vous êtes d'accord ?

Est-ce que vous nous félicitez, Monsieur Duclos ? Oui, merci.

Je souhaite qu'au procès-verbal, il soit marqué que M. Duclos nous félicite.

Merci, Monsieur Duclos, je suis très sensible... surtout à votre spontanéité ce soir ! (*Rires.*)

Très bien. Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. Unanimité.

4.2 - Taxe d'aménagement - Majoration du taux

M. le Maire

Le rapporteur est M. Hervo ou M^{me} Paillard, je ne sais plus ; je n'ai pas pris de notes suffisantes.

Avez-vous des questions sur ce sujet de taxe d'aménagement ?

Je vous en prie, Monsieur Champion ?

M. Champion

J'avais une question. J'ai eu une réponse partielle déjà de l'administration sur la manière dont sont calculés les 12 %. Je dirais que c'est une méthode... « rustique », je cherchais le mot.

M. le Maire

Ce n'est pas sympa pour l'administration ! (*Rires.*) Je n'ai rien contre le caractère agricole des choses mais « rustique », c'est... !

M. Champion

Je ne crois pas qu'ils soient contre !

M. le Maire

Robuste !

M. Champion

Je n'irai pas jusque-là mais disons « qui fait sens ».

M. le Maire

Voilà, cela nous met d'accord.

M. Champion

En revanche, justement, ce côté, pour lequel je dirais que c'est un mode d'estimation, devrait quand même chaque année – puisque l'on s'engage à le revoir chaque année avant de le voter de manière systématique – prévoir de bien faire un bilan. C'est une hypothèse de travail qui paraît tout à fait sensée mais qui mériterait d'être réévaluée chaque année. Peut-être même d'ailleurs que ce taux de 12 % pourrait être réévalué en fonction des résultats réels chaque année.

M. le Maire

Merci beaucoup pour cette remarque de bon sens.

Pas de question ?

Oui, Monsieur Duclos ?

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, bien évidemment, je soutiens cette décision d'augmenter, de majorer le taux pour financer les écoles.

Pourtant, ma remarque est la suivante : 6 000 euros de taxe pour un logement social de 70 mètres carrés, cela fait un peu moins de 5 % du coût d'achat, ce n'est pas négligeable. J'aimerais savoir si vous avez envisagé une exonération ou un abattement de cette taxe pour les logements sociaux. Sinon, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Je vous remercie.

M. le Maire

L'exonération existe déjà formellement dans le Code de l'urbanisme.

M. Duclos

Les 25 % de logements sociaux ne sont donc pas soumis à cette taxe d'aménagement ? Enfin, les nouveaux.

M. le Maire

Cela dépend s'ils sont PLUS, PLAI ou PLS. Cela dépend de leur classification. Les très sociaux sont exonérés de fait.

M. Hervo

Et les autres partiellement.

M. Duclos

Vous n'avez pas prévu l'exonération totale.

M. le Maire

Non, par exemple, un PLS, si c'est votre question, ne serait pas exonéré à hauteur d'un PLAI.

M. Hervo

On ne va pas réécrire la loi.

M. Duclos

Non, mais je pense qu'une municipalité a une latitude, une marge de manœuvre sur ce point, si j'ai bien compris.

M. Hervo

Ces exonérations totales ou partielles sont de droit, donc on n'a pas à délibérer pour y toucher. C'est la règle, c'est la loi, donc on les applique.

M. le Maire

Merci. Avez-vous d'autres questions ?

M. Montagnon fait remarquer un élément important : il faut que nous délibérions trois fois : en fait, par secteur.

On va délibérer d'abord pour la partie Ouest de la ville, quartier des Champs-Philippe, hors ZAC bien sûr : place des Champs-Philippe et les abords. Le plan vous est projeté, donc tout va bien. Qui est contre ?

Je vous en prie ?

M. Conway

On avait fait remarquer qu'il y avait, dans la délibération, un côté de reconduction de plein droit pour l'année suivante. On demande qu'il y ait un rendez-vous devant le Conseil Municipal avant de le reconduire, après un bilan.

Êtes-vous d'accord avec ce point ? Cela concerne les trois quartiers, les trois secteurs.

M. le Maire

Ce n'est pas la question. Là, nous votons cette délibération-là. Elle est valable, point.

Après, le Conseil Municipal est souverain pour revoter chaque fois, il n'y a aucune difficulté. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M. Conway

Non, cette délibération, que l'on voterait dans la même forme pour les trois secteurs, stipule que « la présente délibération est valable pour une période d'un an et sera reconduite de plein droit pour l'année suivante, si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans

le délai prévu, etc. » C'est par défaut, alors que nous voudrions qu'il y ait obligatoirement un passage avec un bilan fait devant le Conseil Municipal avant sa reconduction.

M. le Maire

En réalité, Monsieur Conway, ce n'est pas possible, pour une raison très simple : vous savez probablement que c'est la MGP, que vous aimez tant, qui va réceptionner, qui va être compétente pour cette taxe dès l'année prochaine. Ce que nous votons là s'applique pour l'année qui vient. Ensuite, c'est la MGP qui aura la main dessus et non plus le Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

Vous vous absteniez, c'est cela ? Très bien, cela change tout.

On va voter d'abord pour le premier secteur, la partie Ouest de la ville : qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Le reste. Je vous remercie.

La Garenne-Colombes centre : qui est contre ? 0. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Le reste.

Le secteur des Vallées : qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Merci.

V - Divers

5.1 - SYELOM : rapport d'observations définitives rendues par la Chambre régionale des comptes - Débat

M. Dransart

Voulez-vous que je vous fasse la lecture des trente pages ? ! (*Rires.*)

M. le Maire

Je pense que tout le monde les a lues, Monsieur Dransart.

M. Dransart

Pour que vous compreniez un peu l'esprit de ce rapport, en tout cas le raisonnement de la Chambre régionale des comptes, je vais vous faire un petit historique.

Dans les années 1960-1970, pour ceux qui s'en souviennent, les communes géraient elles-mêmes la collecte et l'élimination des déchets. Dans les années 1980, ces communes du département du 92 ont eu la bonne idée de créer un syndicat, le SYELOM en l'occurrence, qui a eu la compétence de gestion et d'élimination des déchets.

Cela a très bien fonctionné, à tel point que cela a été repris par d'autres départements d'Île-de-France. Du coup, ces syndicats ont eu l'idée de créer un syndicat, on va dire « supérieur », le SICTOM, qui a plus une vocation régionale et qui a été créé par ces syndicats dits primaires, c'est-à-dire les syndicats SYELOM dans le 92, le 93 et ainsi de suite. Il a permis d'avoir une vision globale du traitement et de l'élimination des déchets au niveau départemental plutôt qu'au niveau local, comme on le faisait avant.

Cela, c'est l'idée de la construction.

Pourquoi aujourd'hui arrive-t-on à un tel raisonnement et de telles complexités juridiques ? Parce que, entre-temps, il ne vous a pas échappé qu'il y avait la création de la Métropole du Grand Paris et l'application de la loi NOTRe. Du coup, les communes adhérentes au SYELOM ont cédé la compétence traitement des déchets au territoire auquel elles étaient affectées, l'EPT.

Résultat : il a fallu l'année dernière modifier les statuts du SYELOM pour que ce ne soient plus les communes qui soient adhérentes au SYELOM mais les EPT. En faisant cela, la loi NOTRe précisait qu'il y avait une latitude d'un an pour apprécier le transfert ou non des compétences et l'analyse de certains cas particuliers, comme le SYELOM. On se retrouvait dans une situation où la collectivité transférait la compétence traitement des déchets à l'EPT qui transférait la compétence au SYELOM historiquement, qui lui-même transférait cette compétence au SICTOM.

Résultat : la loi NOTRe précise un peu ce cadre et dit : finalement, le SYELOM ne peut pas avoir ce transfert de compétences qu'il n'utilise pas, puisqu'il le confère lui-même au SICTOM.

C'est pourquoi, après maintes reprises et réflexions, l'État a décidé que le SYELOM ne pouvait plus avoir cette compétence traitement des déchets.

Résultat : le SYELOM, dont la compétence principale était ce traitement des déchets, n'a plus vocation à exister. Il est donc demandé par la Chambre régionale des comptes à être dissous à la fin de l'année : le 31 décembre 2016. C'est ce qui va se produire.

Une fois que nous avons fait cela, il se trouve qu'il restait un petit quelque chose, un petit reliquat dont personne n'avait vu la charge, évidemment : c'était que, entre-temps, le SYELOM, avec l'histoire, a pris en main la création et la charge des déchetteries fixes et des déchetteries mobiles.

Cette charge est une compétence communale, n'est pas une compétence ni du territoire, ni départementale, ni autre. En tout cas, il a fallu attendre encore quelques semaines, ces derniers temps, pour avoir cette décision de savoir où était cette compétence.

Du coup, le SYELOM se retrouvait être le seul à pouvoir le faire. Comme il était dissous *de facto* à la fin de l'année parce que, en plus, vous l'avez peut-être vu dans le rapport mais le mécanisme financier du SYELOM est que les communes ou les EPT donnent les taxes pour le traitement des déchets au SYELOM, qui lui les redonne un peu plus tard au SICTOM, ce qui fait qu'il vit sur la trésorerie.

Voilà comment fonctionnait le SYELOM jusqu'à présent.

Comme la loi précise que le SYELOM n'a plus la compétence, il ne peut plus toucher cet argent, ce qui veut dire qu'il ne peut plus vivre de la trésorerie.

Résultat : il n'avait plus de finances. Du coup, il ne peut plus fonctionner.

Sauf que ce SYELOM avait neuf salariés qui s'occupaient, entre autres, de sa gestion administrative mais aussi de la gestion des déchetteries mobile et fixe, et de ce que l'on appelle la prévention, le tri et la communication, ce qui était très intéressant.

Du coup, il a fallu que le SYELOM prenne la décision, bien entendu avec l'accord du SICTOM, de transférer le personnel du SYELOM au SICTOM, à partir du 1^{er} janvier – on va y arriver ! –, et que le SICTOM accepte de reprendre la compétence de traitement des déchetteries fixe et mobile que les communes et les EPT ont bien voulu céder au SICTOM.

Voilà pourquoi c'est long et pourquoi la Chambre régionale des comptes aboutit au fait que le SYELOM ne doit plus exister, donc à partir du 1^{er} janvier, ce sera le SICTOM qui le fera.

Concrètement, cela change-t-il quelque chose ? Très peu puisque, finalement, ce sont les mêmes personnes qui géreront le système. Sauf que, de ce fait, on va perdre un petit peu de proximité, ce qui était un atout pour la commune puisque l'on avait un samedi après-midi par mois de déchetterie mobile sur le parking de l'Hôtel de Ville. Il était prévu que l'on en ait un deuxième parce que, en fait, la déchetterie mobile de La Garenne-Colombes est l'une des plus fréquentées du dispositif, donc on s'en félicite mais, du coup, on a un besoin d'une instance supplémentaire.

Cette décision est reportée au SICTOM, qui prendra ou non cette même décision ; je n'en suis pas convaincu. Il va avoir une vision plutôt régionale et non plus locale/départementale. Il voudra peut-être affecter ce service à d'autres communes qui n'en ont pas. Nous allons perdre un peu en proximité et on n'est plus représentés de manière directe au SICTOM mais de manière très indirecte, ce qui veut dire qu'on n'aura plus les mêmes débats, quand même.

Voilà la décision de la Chambre régionale des comptes.

Je reste ouvert à toute question.

M. le Maire

Si ce n'est pas résumé, c'est parfait !

Des questions ? C'est très clair, merci beaucoup, Monsieur Dransart.

Pas de questions à M. Dransart ?

Je ne sais pas s'il faut que l'on vote formellement ? Non, il n'y a pas de vote. On prend acte.

Nous prenons acte, très bien.

M. Conway

Notre position par rapport à cela est que l'on a compris que, *a priori*, vous étiez en phase avec la réponse qu'a faite M. Gautier à la Chambre régionale des comptes. Est-ce cela ou non ?

M. Dransart

Laquelle ? Il y a eu plusieurs réponses.

M. Conway

Dans le rapport, il est fait 25 réponses, donc vous êtes en phase avec cette réponse-là.

Nous, par rapport à ce que vous avez expliqué, effectivement, le côté légalité, ...

M. Dransart

On n'a pas le choix.

M. Conway

... c'est difficile de se prononcer en l'état parce que, en plus, on a eu cinq jours pour lire ce document.

M. Dransart

Je vous rassure : ils ont mis un an pour réfléchir, pour statuer. Ce doit être plus compliqué que cinq jours.

M. Conway

La deuxième chose : du point de vue de la gestion, on a une occasion de rationaliser cette structure et de faire des économies, donc nous sommes plutôt favorables à la décision et au processus, quitte à perdre ce que vous appelez « un peu de proximité ».

M. Dransart

Il n'y a pas d'économie.

M. Conway

Si, il y en a.

M. Dransart

Non, c'est un transfert pur. Les recettes vont directement au SICTOM, rien ne change.

M. Conway

Quand vous voyez le personnel, les voitures de fonction, les cagnottes.

M. Dransart

Tout est repris par le SICTOM.

M. Conway

Tout est recyclé.

M. Dransart

C'est retraité de la même façon, en tout cas.

M. le Maire
Merci.

5.2 - Décisions

- 2016-289** Conventions triennales relatives à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux, en faveur de 8 associations sportives.
- 2016-290** Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur le cinéma prévues les mercredis 12 octobre et 16 novembre 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- 2016-291** Contrat avec l'association Vélo Voyage Aventure relatif à l'organisation d'une conférence prévue le vendredi 14 octobre 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- 2016-292** Contrat avec l'association Relais Culturel du Manoir des Loges relatif à la programmation d'ateliers « Théâtre » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-293** Marché à procédure adaptée relatif aux travaux en vue du réaménagement du square Guy Môquet.
- 2016-294** Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur du Collège Les Vallées.
- 2016-295** Contrat avec la Société Business Traiteur relatif à la programmation d'ateliers « cuisiner devient un jeu d'enfants » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- 2016-296** Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 10 décembre 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- 2016-297** Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 15 octobre 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
- 2016-298** Contrat avec Madame Alison Harris de l'Ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 7 octobre 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- 2016-299** Contrat avec Madame Ilona Lockhart de l'Ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 7 octobre 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- 2016-300** Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne-Colombes, en faveur de la société Business Traiteur.
- 2016-301** Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque, en faveur de la CPAM des Hauts-de-Seine, les mercredi 5 octobre, vendredis 25 novembre et 16 décembre 2016.
- 2016-302** Marché de travaux à procédure adaptée relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'asphalte sur la Commune de La Garenne-Colombes.
- 2016-303** Prémption d'un appartement (lot 67) sis 83, rue Médéric, cadastré section L numéro 56, déclaration d'intention d'aliéner 2016-388 enregistrée en mairie le 8 juillet 2016.
- 2016-304** Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de l'association solidarité Sida pour l'organisation d'animations préventives.
- 2016-305** Marché négocié de service relatif à la mise en place d'une solution de paiement dématérialisé du stationnement sur voirie sur le territoire de La Garenne-Colombes.
- 2016-306** Convention avec la société Elite 5 Soccer relative à la mise à disposition, à titre onéreux, d'un terrain de football Indoor en faveur des jeunes de La Garenne-Colombes.
- 2016-307** Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur des élèves du collège Les Champs-Philippe.
- 2016-308** Contrat avec l'association Bleuets Noir relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 4 novembre 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- 2016-309** Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de la société Nexity Lamy.
- 2016-310** Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de Monsieur Jean-Michel Romero.
- 2016-311** Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de l'Association des Paralysés de France.
- 2016-312** Attribution de la concession funéraire n° 18504.
- 2016-313** Attribution de la concession funéraire n° 18505.
- 2016-314** Attribution de la concession funéraire n° 18506.
- 2016-315** Attribution de la concession funéraire n° 18507.

2016-316	Attribution de la concession funéraire n° 18508.
2016-317	Attribution de la concession funéraire n° 18509.
2016-318	Attribution de la concession funéraire n° 18510.
2016-319	Attribution de la concession funéraire n° 18511.
2016-320	Attribution de la concession funéraire n° 18512.
2016-321	Attribution de la concession funéraire n° 18513.
2016-322	Attribution de la concession funéraire n° 18514.
2016-323	Attribution de la concession funéraire n° 18516.
2016-324	Attribution de la concession funéraire n° 18517.
2016-325	Attribution de la concession funéraire n° 18518.
2016-326	Attribution de la concession funéraire n° 18520.
2016-327	Attribution de la concession funéraire n° 18521.
2016-328	Attribution de la concession funéraire n° 18522.
2016-329	Attribution de la concession funéraire n° 18523.
2016-330	Attribution de la concession funéraire n° 18524.
2016-331	Attribution de la concession funéraire n° 18519.
2016-332	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre d'honneur du Théâtre de la Garenne en faveur de Madame Tiphaine Monnet.
2016-333	Contrat avec la S.A.S. « Les Petits Magiciens » relatif à la programmation d'ateliers « Initiation à la danse » prévus à l'école élémentaire René Guest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
2016-334	Contrat avec la S.A.S. « les Petits Magiciens » relatif à la programmation d'ateliers « Initiation aux échecs » prévus à l'école élémentaire Sagot-Voltaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
2016-335	Avenant n° 1 au contrat d'assistance et de maintenance logicielle des logiciels Mélodie V5, Ibemol et Requiem V5, ajoutant le module E-DEMAT à MELODIE V5.
2016-336	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, l'achat, la création la pose de décors et de décorations lumineuses pour les fêtes de Noël de la Commune de La Garenne-Colombes.
2016-337	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'installation d'un ascenseur dans le bâtiment B de l'Hôtel de Ville de la Commune de La Garenne-Colombes.
2016-338	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de Madame Rakotondrazanany.
2016-339	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur du Rotary-Club de Colombes/Bois-Colombes/La Garenne-Colombes.
2016-340	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur du Syndicat la Domaniale.
2016-341	Convention relative à la mise à disposition du Domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'Olympic Garennois V.T.T.
2016-342	Convention relative à la mise à disposition du Domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'Olympic Garennois Natation.
2016-343	Avenant à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la Médiathèque, en faveur de la CPAM des Hauts-de-Seine les mercredi 5 octobre, vendredis 25 novembre et 16 décembre 2016.
2016-344	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de produits de soins pour les mallettes de « Premiers secours ».
2016-345	Contrat avec la Compagnie Scenenkit relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 20 novembre 2016 à 15 H et 16 H 30 à l'auditorium de la médiathèque municipale.
2016-346	Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'un Thé Dansant prévu le dimanche 6 novembre 2016 au Théâtre de La Garenne-Colombes.
2016-347	Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'un Thé Dansant prévu le dimanche 11 décembre 2016 au Théâtre de La Garenne-Colombes.
2016-348	Attribution d'une concession funéraire n° 18376.
2016-349	Contrat avec SMARTFR relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 6 décembre 2016.

- 2016-350** Contrat avec l'association Tralalaire relatif à la fête de fin d'année des crèches Bonnin et Verdun prévue le 13 décembre 2016.
- 2016-351** Contrat avec l'association Tralalaire relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 20 décembre 2016.
- 2016-352** Contrat avec la compagnie Zebuline relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 7 décembre 2016.
- 2016-353** Contrat avec l'association Tralalaire relatif à la fête de fin d'année du Multi-Accueil Monique Mangeard et de la crèche Joffre prévue le 6 décembre 2016.
- 2016-354** Contrat avec l'association Tralalaire relatif à la fête de fin d'année de la halte-garderie Joffre et du Multi-Accueil Monique Mangeard prévue le 5 décembre 2016.

M. le Maire

Pour les décisions du Maire, avez-vous des questions ?

Je vous en prie, Monsieur Champion ?

Pouvez-vous me donner le numéro de la décision ?

M. Champion

C'est la 293, la procédure de marché adapté pour le square Guy Môquet.

Toujours le même genre de réflexion mais là, je suis quand même un peu surpris : si je ne dis pas de bêtises, il y a quatre volets. Il y en a un, par exemple, sur l'aménagement, le choix des arbres et tout cela. C'est toujours pareil, il n'y a pas de critères : à la limite, d'où viennent les arbres, la partie environnement ? Il n'y a pas plus de côté environnemental pour construire une partie béton que pour planter des arbres. Je suis un peu surpris par ces critères, surtout sur un projet que je trouve particulièrement intéressant, donc je suis un peu déçu des critères. Après, on verra le choix.

M. le Maire

On regardera cela, d'accord. Merci.

Monsieur Conway ?

M. Conway

On n'a pas eu le temps d'aller sur la solution de paiement dématérialisé de stationnement sur voirie. Je pense que, d'une manière générale, comme il y a une Commission voirie qui vient, ce serait bien que l'on ait le temps d'avoir une vue un peu d'ensemble sur la politique en la matière, en fonction des quartiers et du contexte (y a-t-il des commerçants ou non ? y a-t-il pénurie de places ou non ?), de telle manière que l'on puisse mieux comprendre ce volumineux contrat.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ? Pas d'autres, merci.

5.3 - Questions orales

M. le Maire

Y a-t-il des questions dites « au Maire » ? Je n'en ai pas reçu, je crois : pas de questions orales.

Mesdames et Messieurs, merci infiniment. Je vous rappelle que l'inauguration de la patinoire sera le 2 décembre. C'est le soleil d'Austerlitz, il fera nuit. Vous êtes invités à venir patiner : c'est gratuit ce soir-là.

Merci beaucoup.

M^{me} Juvin-Marleix

Il y a les 30 ans des Artistes garennois à la même heure, à 5 minutes près.

M. le Maire

Juste avant !

M. Conway

Monsieur le Maire, avez-vous la date du prochain Conseil, s'il vous plaît ?

M. le Maire

Non, je ne l'ai pas.

La séance est levée à 20 heures 11.